

LIMALONGES

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2021

Le vingt-neuf novembre deux mil vingt et un, les membres du conseil municipal de la commune de Limalonges, se sont réunis à 20 heures 00 dans la salle de La Cendille, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales, et sous la présidence de Madame Machet Annette Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 23 novembre 2021

Présents : Messieurs et Mesdames : Machet Annette, Bouyer Nadia, Deschamps Valérie, Guillaud Philippe, Machy Didier, Bonnisseau Milica (arrivée à 20h10), Léoment Nathalie, Nicolas Christian, Biraud Alain, Stoffel Claude, Hauwaert Gaëlle, Pignoux Cécile (arrivée à 20h05)

Absents excusés : Niot Jean-Marc (pouvoir donné à Nathalie Léoment), Albert Nicolas

Absents :

Secrétaire de séance : Nadia Bouyer

Annette Machet excuse l'absence de Cathy Lohues, secrétaire de mairie.

Le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 18 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

1/4 d'heure citoyen

Le propriétaire du bar de Limalonges souhaite installer une terrasse de 4mx4m en face de son café. Il a l'autorisation du propriétaire actuel mais souhaite l'avis du conseil municipal.

Le conseil est favorable à sa demande. Quand le projet sera plus avancé, il recontactera la municipalité pour le positionnement. Le conseil propose de créer un passage piéton devant le bar afin de sécuriser la traversée.

Il rappelle qu'il a mis en vente son établissement.

Un habitant de la commune a récupéré les fragments de la statue de St Antoine, il souhaite la restaurer.

Il souhaite installer à Limalonges son association ARAHEE. A travers cette association il aimerait « écrire » l'histoire de Limalonges en collectant un maximum d'informations et de documents. L'association, ouverte à toute personne intéressée, se réunirait une fois par mois.

Le conseil municipal soutient ce projet et s'engage à en faire la promotion (site internet, illiwap...)

Assurances de la commune

2021/555-616

Après comparaison de 3 compagnies d'assurances (Groupama, Smacl et Mutuelle de Poitiers) la commission finances, qui s'est fondée sur les garanties, la proximité

(interlocuteur dédié) et le tarif, propose Groupama comme assureur de la commune, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.

Salle socioculturelle : tarifs 2022-2023

2021/556-617

Au vu des évolutions des demandes, le tableau des tarifs est modifié ainsi :

Rajout : location chambre froide seule : 20 €

Après débat, le conseil valide les tarifs proposés à l'association Top Hat Quizz et l'union locale du Ruffécois pour l'année 2021 :

Convention spéciale TOP HAT QUIZZ : location grande salle + chambre froide : 1 fois par mois : 80 € + 20 € soit un total de 100 €

Convention spéciale : Union locale du Ruffécois : location petite salle 3 jours : 75 €

L'union Locale du Ruffécois bénéficiait auparavant du tarif « association communale ».

A partir de 2022, le tarif appliqué à l'union locale du Ruffécois sera celui des associations hors commune.

Le conseil municipal souhaite rencontrer l'association Top Hat Quizz avant la signature de la prochaine convention.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la gratuité de la grande salle pour le Foyer Civil du 2 au 12 Septembre 2022 pour les 100 ans de l'association.

Agents recenseurs : désignation de 2 agents pour 2022

2021/556-618

Madame le maire informe l'assemblée que le recensement de la population de la commune aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022.

Noëlle Delerue et Rose Desmet sont nommées agents recenseurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de verser une rémunération égale à la dotation forfaitaire versée par l'Etat qui est de 1 555 € pour les deux agents + une indemnité supplémentaire de 75 € par agent pour couvrir les frais de déplacement.

Elle sera versée au terme des opérations de recensement.

Arbre de Noël des écoles : achats de livres

2021/556-619

Le maire rappelle à l'assemblée que la commune a l'habitude d'offrir des livres lors de la fête des écoles de Limalonges à tous les enfants.

Le montant pour l'année 2021 s'élève à 655 €

D'autre part, la salle de la Cendille sera mise à disposition gratuitement le vendredi 10 décembre pour leur distribution et le spectacle des enfants.

Le conseil municipal donne un avis favorable.

Prise en charge des dépenses d'investissement avant vote du budget 2022

2021/557-620

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence **d'adoption** du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

	Crédits ouverts en 2021	Montant autorisé avant vote du budget
Chapitre 20 :	21 000.00 €	5 250.00 €
Chapitre 21 :	339 996.16 €	84 999.04 €
Chapitre 23 :	140 000.00 €	35 000.00 €

Ces dépenses d'investissement ne seront liquidées que si elles se présentent.

Le conseil municipal, à l'unanimité donne un avis favorable.

Une formation sur le budget sera organisée en début d'année.

ENEDIS : convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité pour l'établissement d'un réseau de communication

2021/557-621

Madame le maire présente la convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité pour l'établissement d'un réseau de communication.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention.

Il est demandé s'il existe un organisme pour nous aider à mieux comprendre le but de ce type de convention.

Débat sur le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes sur la gestion de la communauté de communes

2021/558-622

Madame le maire informe que le rapport a été demandé à la cour des comptes par l'ancien président de la Communauté de communes. Il est consultable sur *le lien suivant* : <https://correspondancejf.ccomptes.fr/linshare/download/0772691b-4edd-4125-aaef-faee5doe0354>

Dans les diverses observations, il en ressort principalement une obligation de mettre en place un projet de territoire et une révision du pacte fiscal et financier.

Ce projet de territoire est une occasion de faire des propositions pour l'avenir.

Dans un premier temps, un groupe de travail au sein du conseil sera mis en place par Mme Bonnisseau Milica pour définir notre projet.

Dans un deuxième temps, ce groupe sera ouvert à la population.

Organisation du 14 juillet 2022

Après débat, l'assemblée regrette le manque de dialogue entre le conseil municipal et le Foyer Civil.

Le Conseil Municipal décide donc d'organiser le 14 juillet un après-midi et une soirée festifs, laissant ainsi la possibilité au Foyer Civil d'organiser un repas (méchoui) le midi. La commission « fêtes et cérémonies » devra se réunir pour travailler sur le projet. Diverses pistes ont été évoquées : jeux pour enfant, pique-nique le soir, groupe de musique, bal..

Divers

1. La commission bâtiments a fait le bilan des travaux programmés :
Isolation de la maison des écoles : Mme Bonnisseau estime que le montant des travaux est très élevé, cependant, les explications concernant l'efficacité et le détail des travaux avaient déjà été présentées lors de la réunion du 18 octobre dernier et le projet acté à cette même date.
En outre, toutes les subventions demandées ont été attribuées.
Aire de jeux : Passage de l'organisme certificateur le 9 Décembre
Installation de bordure en chêne pour séparer les graviers de la pelouse. Les arrêtes des bordures seront arrondies.
2. **Compteur rue du blason** : la société acti start va intervenir pendant le chantier du mur de la chapelle
3. La Cendille : la peinture extérieure est prévue au printemps
4. **Bâtiment Technique** : la commission informe le conseil municipal que le projet est en cours d'étude et qu'un rendez-vous est prévu avec une deuxième entreprise afin d'obtenir un second devis.
Il n'y a pas opposition de l'architecte des Bâtiments de France, il préconise un bardage bois vertical avec sous-bassement en aggro.
5. La commission voirie s'est réunie le 27 Novembre. Les doléances reçues en mairie ont été étudiées. Une réponse individuelle sera faite à chacun. Des panneaux de signalisation et des miroirs vont être commandés.
Certains containers poubelles posent des problèmes de visibilité aux automobilistes, d'autres ne sont pas sur les emplacements préalablement définis : un point va être fait avec la Communauté de communes.

6. Des cours de Yoga pourraient avoir lieu le samedi matin dans la maison des associations, le projet reste à finaliser.
7. Illiwap : Un souci technique a eu lieu, un évènement a été notifié tous les jours. Il nous faudra être plus vigilants lors des parutions.
8. Rappel dates :
 - 5 Décembre : Marche
 - 7 Décembre : Réunion dans la petite salle des riverains de la carrière de Pannessac
 - 12 Décembre : Loto de l'APE
 - 14 Décembre : Remise des cadeaux aux employés à la maison des associations
 - 9 Janvier : Vœux du maire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23 h 30